



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

assainissement

Question écrite n° 115889

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le zonage d'assainissement non collectif et les problèmes de responsabilités en cas de vente pour une habitation n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle et d'aucune mise en conformité. Il souhaiterait connaître les diligences du notaire et les niveaux de responsabilité encourus par le maire, l'acheteur et le vendeur en cas de non-conformité ou en cas d'engagement réalisé pour une mise en conformité.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115889

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8284

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)